

HAÏTI

Les droits humains pris entre le marteau et l'enclume

Index AI : AMR 36/010/2004

ÉFAI

Jeudi 26 février 2004

Haïti s'apprête à vivre des violences et des atteintes aux droits humains d'une ampleur sans précédent, a déclaré Amnesty International ce jeudi 26 février.

Les chefs rebelles ont annoncé leur intention d'attaquer la capitale, Port-au-Prince en fin de semaine. Des partisans du gouvernement se livreraient à des vols et des pillages avant l'assaut rebelle.

L'organisation a demandé instamment aux deux parties de se détourner de la voie qu'elles suivent actuellement, en provoquant de nombreuses atteintes aux droits humains, aussi bien de la part des forces rebelles que des partisans du gouvernement. Si les parties en présence ne font pas machine arrière, leur choc produira inévitablement d'autres atteintes aux droits humains.

Parallèlement, Amnesty International exprime ses graves préoccupations devant la déclaration faite le 25 février par le président George Bush. Il indiquait avoir ordonné aux garde-côtes des États-Unis d'intercepter et de renvoyer tous les demandeurs d'asile haïtiens potentiels ; le président prévenait en outre les Haïtiens de ne pas tenter d'atteindre les États-Unis.

« Le droit international oblige les États-Unis à laisser les Haïtiens exercer leur droit à demander et recevoir l'asile », a ajouté l'organisation.

« Le droit international oblige les États-Unis à ne pas rejeter les demandeurs d'asile à ses frontières. Toute tentative d'interception et de renvoi forcé vers un pays où ces personnes risquent de graves atteintes à leurs droits humains constituerait une violation du principe le plus fondamental du droit international relatif aux réfugiés, celui du non-refoulement. »

Parallèlement à la déclaration de George Bush, le Conseil de sécurité des Nations unies prépare une réunion ce jeudi 26 février pour réagir à la crise en Haïti. Des pays comme la France et les Bahamas ont demandé qu'une force internationale de maintien de la paix assure l'ordre en Haïti. Ces pays n'ont pas précisé si le déploiement d'une telle force serait conditionné à

l'obtention d'un accord politique préalable entre les parties du conflit.

« Tout accord politique conclu entre les différents acteurs haïtiens doit se fonder sur l'état de droit, dans le respect de la Constitution haïtienne, pour qu'une solution durable soit trouvée à la crise actuelle », a conclu Amnesty International.

Contexte

Parmi les dirigeants rebelles se trouvent des figures célèbres comme Louis Jodel Chamblain et Jean Tatoune, reconnus coupables de graves atteintes aux droits humains commises une décennie plus tôt. Leurs forces comprendraient un certain nombre d'anciens soldats impliqués dans des atteintes aux droits humains commises en 2003 dans la région du Plateau Central.

Après avoir pris le contrôle de la deuxième ville du pays, Cap Haïtien, à la fin de la semaine dernière, les forces rebelles auraient regroupé des personnes soupçonnées de soutenir le gouvernement pour les placer en détention. Le sort de ces dernières reste inconnu, ce qui suscite des craintes d'atteintes aux droits humains allant de la détention illégale à l'exécution arbitraire et sommaire.

Pour leur part, les partisans du gouvernement, notamment des forces de police et des bandes armées sans statut officiel, sont accusés à Port-au-Prince et ailleurs d'un nombre croissant de violences contre des partisans présumés de l'opposition et contre la population en général, dans un contexte de tensions accrues.

Ce mardi, les dirigeants des partis politiques d'opposition ont rejeté un accord proposé par la communauté internationale pour résoudre le conflit politique. Le gouvernement avait accepté cet accord. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>